

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2024

**DELIBERATION N°CP2024-
09/8/48
DOSSIER N°6528**

**PLAN ANNUEL D' ACTIONS DE PRÉVENTION 2024 DE LA
CFPPA - AJUSTEMENT ENVELOPPE CNSA**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Catherine GRAVERON, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN
Laurent DAULNY à Hélène FAIVRE
Catherine DEFEMME à Franck FOULON
Thierry GAILLARD à Nicolas SIMONNET
Mary-Line GEOFFRE à Eric BODEAU
Marinette JOUANNETAUD à Jean-Jacques LOZACH
Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN
Guy MARSALÉIX à Hélène PILAT
Patrice MORANCAIS à Marie-Christine BUNLON

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Personnes en Perte d'Autonomie*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Thérèse VIALLE

**OBJET : Plan annuel d'actions de Prévention 2024 de la CFPPA -
Ajustement enveloppe CNSA**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2024-09/8/48 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- D'autoriser le versement des aides collectives et individuelles déléguées par la CNSA, aux porteurs de projet retenus comme suit :

1) NOUVEAUX PROJETS

| PORTEUR DE PROJET | ACTION | SUBVENTION ACCORDÉE |
|--------------------|--|--|
| CULTUREàVIE | Plateforme web collaborative à destination des animateurs en gérontologie | 2 500 € Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s) |
| REVATEC | Répondre à des demandes d'aides techniques non-satisfaisantes pour des raisons financières, d'éloignement ou de non adaptation et en faciliter l'accès par des tarifs solidaires | Décision ajournée Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s) |

2) SUBVENTIONS SUPPLÉMENTAIRES

| PORTEURS DE PROJET | SUBVENTION INITIALE | SUBVENTION SUPPLÉMENTAIRE ACCORDÉE |
|----------------------------|---------------------|------------------------------------|
| ÉTÉ INDIEN | 8 000 € | 2 174,87 |
| RÉSIDENCE AUTONOMIE | 24 000 € | 2 444,15 € |

- D'annuler les subventions accordées à l'EHPAD Pierre Ferrand et à l'Association les bouquets-Bellegarde, d'un montant respectif de **4 000 euros** ;
- De réaffecter **3 000 €**, initialement destinés aux aides techniques, aux « autres actions de prévention »
- De m'autoriser à signer tous documents nécessaires, et notamment les conventions financières, à la mise en œuvre de cette décision.
- De m'autoriser à modifier la convention initiale des porteurs de projet se voyant accorder des financements supplémentaires.

Dit que ces dépenses seront imputées aux chapitres 65, article 65888.

Pour l'ensemble des autres propositions

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

Publié sur www.creuse.fr le 09/10/2024

Envoyé en préfecture le 09/10/2024

Reçu en préfecture le 09/10/2024

Publié le



ID : 023-222309627-20241009-CP2024237_2-DE